

CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 4 OCTOBRE 2021
COMPTE RENDU DE SEANCE

Le conseil municipal s'est réuni le **lundi 4 octobre 2021** à 19 heures à la mairie de Moulton-Chicheboville sous la présidence de Mme Coralie ARRUEGO, Maire de Moulton-Chicheboville.

Etaients présents :

Mme Coralie ARRUEGO, M. Daniel BUISSON, M. Stéphane CASTEL, Mme Lucie CLÉMENT, Mme Claudine DESDEVISES, M. Alexandre DUBOST, Mme Catherine GATEY, M. Nicolas GENS, M. Eric LECÉLLIER, M. Thierry LECOQ, M. Benoit LEJEUNES, Mme Alexandra LEPINAY M. François-Xavier MACÉ, Mme Sophie PALLU, M. Matthieu PICHON, M. Alexandre PIGEONNIER, Mme Christel POIROT, Mme Céline ROQUET, Mme Fabienne ROYER COCAIN, Mme Sylvie SALLÉ et M. Jean-François SAVIN formant la majorité des membres en exercice.

Etaients absents excusés :

Mme Isabelle NEZET (pouvoir à M. Matthieu PICHON) et M. Laurent VANDERSTICHELE.

Mme Catherine GATEY et Mme Céline ROQUET ont été désignées secrétaires de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Conformément à l'article 19 du règlement intérieur du conseil municipal de Moulton-Chicheboville en vigueur, le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil municipal et adopté à la majorité.

..... **Adopté à la majorité (16 voix pour et 4 voix contre)**

19 h 14 : Arrivée de Monsieur François-Xavier MACÉ

19 h 16 : Arrivée de Madame Sophie PALLU

PRESENTATION DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

Madame Angélique LEMIERE et Monsieur Ludovic ROBERT, conseillers départementaux élus pour le canton de Troarn lors des élections de juin 2021 sont venus se présenter aux élus du conseil municipal et prendre connaissances des préoccupations des élus et des dossiers à venir.

SMICO : MODIFICATION DES STATUTS

Le conseil municipal valide les adhésions au SMICO des communes suivantes :

SAINT GERMAIN LA BLANCHE HERBE, SAINT AUBIN DE BONNEVAL, THUE ET MUE, ROSEL, BONNEMAISON, CAHAN, CAMPAGNOLLES, COULONCES, GAPRÉE, MONTCHEVREL, MOULINES, OSMANVILLE, SAINTE MARIE LA ROBERT, SAINTE OPPORTUNE, SOMMERMIEU, SOUMONT SAINT QUENTIN, TRACY BOCAGE, VAL DE DROME, SAINT LÉONARD DES PARCS ; des CCAS de communes

de BRETTEVILLE SUR ODON, EVRECY, SAINT GERMAIN LE VASSON ; du SIVOS de SAINT HILAIRE
SAINTE CERONNE et du SIVOM SEEJ ENFANCE EDUCATION JEUNESSE

Le conseil municipal valide les retraits du SMICO des communes suivantes :
APPENAI SOUS BELLEME, BAROU EN AUGÉ, CIRAL, LA FERTE MACE, LA FERTE EN OUCHE, LA
FRESNAIE EN AUGÉ, GOUFFERN EN AUGÉ, LIVAROT PAYS D'AUGE, LES MONTS D'AUNAY,
MORTREE, RESENIEU, SAINT MARTIN DU VIEUX BELLEME, SAP ANDRE, TINCHEBRAY BOCAGE
(pour la partie du territoire de la commune de Frênes), TOUROUVRE AU PERCHE (pour la partie du territoire
de la commune de Randonnai), VILLIERS SOUS MORTAGNE, ECOUCHÉ LES VALLÉES, SAINT EVROULT
NOTRE DAME DU BOIS, SAINT EVROULT DE MONTFORT, CHAUMONT, SAINTE SCOLASSE SUR
SARTHE, LA GENEVRAIE, BOUCÉ, MARCHEMAISON, FEINGS et MÉHOUDIN.

..... **Adopté à la majorité (22 voix pour et 1 abstention)**

PRETS DE TABLES ET DE CHAISES

Le conseil municipal décide de conserver la gratuité pour le prêt des plateaux, tréteaux et bancs de Moulton tout en portant le montant de la caution à 100 €. Il décide également de conserver le montant de 5 € pour la location de 1 table et 2 bancs de Chicheboville.

..... **Adopté à l'unanimité**

PRESENCE D'ANIMAUX DANS LES CIRQUES

Même s'il n'appartient pas aux conseils municipaux d'interdire l'installation de cirques et de spectacles avec des animaux sur leurs territoires communaux, il est toutefois possible de se tourner vers les services de l'Etat pour faire entendre la volonté communale. Dans ce cas, il est possible d'émettre un vœu symbolique sur l'interdiction des animaux sauvages dans les cirques.

Le conseil municipal a formulé ce vœu et émis le souhait d'une réglementation nationale interdisant la présence d'animaux sauvages dans les cirques.

..... **Adopté à l'unanimité**

EXONERATION D'UN LOYER COMMUNAL

Le conseil municipal a validé la demande émise par le C.C.A.S. pour un dossier : l'exonération d'un loyer communal.

..... **Adopté à l'unanimité**

EGLISE SAINT-MARTIN : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

Dans le cadre du chantier de restauration de l'église Saint Martin, Monsieur Jean-Charles DE SEZE a été retenu pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre du chantier. Le montant total des travaux de restauration est estimé à 150 000 €. Monsieur DE SEZE sera rémunéré à hauteur de 15 000 €.

Une subvention auprès des services de l'Etat a été faite. Le dossier de DETR a été accepté avec un montant de 47 000 € et 50 000 € de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

..... **Adopté à la majorité (16 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions)**

LOTISSEMENT « LE VILLAGE » : CONVENTION DE RETROCESSION DE LA VOIRIE ET DES ESPACES COMMUNS

Une convention définissant les modalités de la rétrocession de la voirie du lotissement dit « Le Village » est passée avec le lotisseur.

.....**Adopté à l'unanimité**

LOTISSEMENT DES DIX ACRES : RETROCESSION DE PARCELLE

Le lotissement des Dix Acres est situé rue Val ès dunes. La commune et le lotisseur ont travaillé à la création d'une voirie pour ce lotissement situé en zone constructible du PLU, à la suite d'un avis défavorable du Département pour une sortie sur la RD 613 des nouveaux véhicules empruntant la rue Val ès dunes.

Le lotisseur a réalisé la voirie provisoire. Il souhaite maintenant acter la rétrocession devant notaire.

Le conseil municipal approuve la rétrocession de la parcelle AI 110 pour la création de la voirie de la rue Val ès dunes.

.....**Adopté à la majorité (20 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions)**

ADRESSAGE ET DENOMINATION DES VOIES

Les administrés de la commune ont été nombreux à faire remonter en mairie des problèmes d'adresses pour l'installation de la fibre optique ou les abonnements électricité, eau, téléphone... La procédure normale veut que chaque particulier règle la situation avec son prestataire, mais cette procédure est longue et parfois compliquée.

Ainsi, avec l'aide du Département du Calvados, la Mairie a recartographié l'ensemble des voies et replacé les bonnes adresses sur les bonnes résidences.

Pour finaliser cette procédure, le conseil municipal approuve le tableau des voiries et adressages qui sera transmis au Département.

.....**Adopté à l'unanimité**

DEVIATION DE BELLENGREVILLE – VIMONT : ETUDE D'IMPACT

Dans le cadre des travaux de la déviation de Bellengreville – Vimont et de l'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF), le Conseil départemental du Calvados a déposé le 6 août 2021 une demande d'autorisation environnementale au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement. Le projet se situe sur le territoire des communes de Bellengreville, Vimont, Frénoville, Argences et Moul-Chicheboville.

L'étude d'impact imposée pour le projet de déviation a pour objectif :

- D'accompagner les travaux du géomètre et de la commission intercommunale d'aménagement foncier dans l'élaboration parcellaire et du programme des travaux connexes ;
- De s'assurer du respect des prescriptions environnementales de l'arrêté préfectoral et des recommandations de l'étude d'aménagement ;
- D'évaluer les conséquences ou impacts du projet sur l'environnement ;

Mairie de MOULT-CHICHEBOVILLE

6 Rue Pierre Cingal – 14370 Moul-Chicheboville - ☎ 02.31.27.94.30
Courriel : contact@mairie-mc.fr - Site internet : www.mairie-moul.fr

- De proposer des mesures destinées à éviter, réduire ou compenser les effets négatifs.

Le conseil municipal émet un avis favorable

.....**Adopté à l'unanimité**

MOTION DE LA FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES

Parmi les missions de l'ONF figurent la gestion et la valorisation des forêts publiques.

Dans le cadre du contrat d'objectifs et de performances (COP) passé par l'Etat pour 2021-2025, une diminution des emplois en contrepartie d'une aide financière accrue est proposée. Ainsi, environ 500 emplois ne seraient pas renouvelés sur 5 ans. L'ONF comptait en 2 000 12 000 agents, 8 400 aujourd'hui et donc 500 de moins d'ici 2025.

L'Etat, en contrepartie, s'engage à verser 60 millions d'euros supplémentaires sur trois ans.

La fédération nationale des communes forestières propose au conseil municipal de voter une motion demandant le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes forestières ; la révision complète du contrat d'Objectifs et de performance Etat-ONF ainsi qu'une vraie politique de l'Etat pour les forêts françaises et un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Le conseil municipal soutient la motion de la fédération nationale des communes forestières du 24 juin 2021.

.....**Adopté à l'unanimité**

SDEC : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune de Moul-Chicheboville par les ouvrages des réseaux publics de transports et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis le décret du 2 avril 1958. L'action collective des syndicats d'énergie, tels que celui du SDEC Energie auquel la commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Ainsi, le conseil municipal adopte les propositions concernant cette redevance d'occupation du domaine public partie GRT Gaz qui s'élève à 128 €, la redevance d'occupation du domaine public GRF plus la revalorisation des années précédentes s'élève à 784,52 €.

.....**Adopté à l'unanimité**

SDEC : DEPLACEMENT DE DEUX CANDELABRES AU HAMEAU DE BENEUVILLE

Le conseil municipal a passé une convention avec le SDEC Energie pour la gestion de son éclairage public. Dans le cadre du projet de déplacement de deux candélabres au hameau de Beneauville, le conseil municipal approuve la convention passée avec le SDEC pour un montant de 3 755,84 €. Le département remboursera ensuite la commune.

.....**Adopté à l'unanimité**

PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DE POSTE ET AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UNE ATSEM

Le conseil municipal valide la modification d'un poste de :

- 17,9/35^{ème} en tant qu'ATSEM principal de 1^{ère} classe (échelon 4) et
- 17,1/35^{ème} en tant qu'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe (échelon 4)

..... **Adopté à l'unanimité**

PERSONNEL COMMUNAL : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Le conseil municipal décide également la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet.

..... **Adopté à l'unanimité**

ASSOCIATIONS : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES

Le conseil municipal attribue des subventions complémentaires aux quatre associations suivantes :

- Viking Modèles Club 800 €
- Nounous des petits loups 600 €
- Judo club de Bellengreville 750 €
- Avenir Sportif Moultais : section tennis de table 1 000 €

..... **Adopté à l'unanimité**

SALON DU POLAR : TARIFS ET DEFRAIEMENT DES AUTEURS

Le conseil municipal adopte les défraiements des auteurs participant au salon du polar « La cigogne noire » selon le barème suivant :

Transports : remboursement du billet de train 2nde classe sur justificatif pour tous les auteurs qui viendront en train au salon, dans la limite d'un aller-retour.

En cas de conditions climatiques exceptionnelles, la collectivité prendra en charge l'hébergement de l'auteur lors du retour rendu difficile.

En ce qui concerne les défraiements, la collectivité prendra en charge les frais kilométriques des auteurs ainsi que les frais d'autoroute selon un calcul basé sur la distance la plus rapide sur google maps. Le remboursement se fera sur la base de 0,15 € du kilomètre.

..... **Adopté à l'unanimité**

SALON DU POLAR : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION

Le conseil municipal approuve la demande de subvention déposée auprès du Conseil régional pour la deuxième édition du salon du livre la Cigogne noire, dans le cadre des subventions « aides aux festivals et manifestations ». Le Conseil régional subventionne jusqu'à hauteur de 50% de la dépense subventionnable.

..... **Adopté à l'unanimité**

CONCOURS PHOTOS : MODIFICATION DU REGLEMENT

Mairie de MOULT-CHICHEBOVILLE

6 Rue Pierre Cingal – 14370 Moulton-Chicheboville - ☎ 02.31.27.94.30
Courriel : contact@mairie-mc.fr - Site internet : www.mairie-moulton.fr

Le règlement du concours photos est modifié de telle sorte que la commission fera une présélection des photos, les tirera sous grands formats pour les exposer à la population. La population sera invitée à voter pour la photo lauréate du concours.

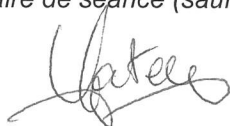
.....**Adopté à l'unanimité**

Fin de séance : 21 h 07

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE : 15 NOVEMBRE 2021

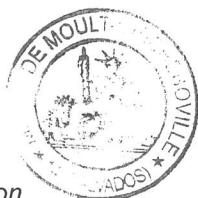
Fait à Moulton-Chicheboville, le 8 novembre 2021

Catherine GATEY
Secrétaire de séance (sauf les subventions)

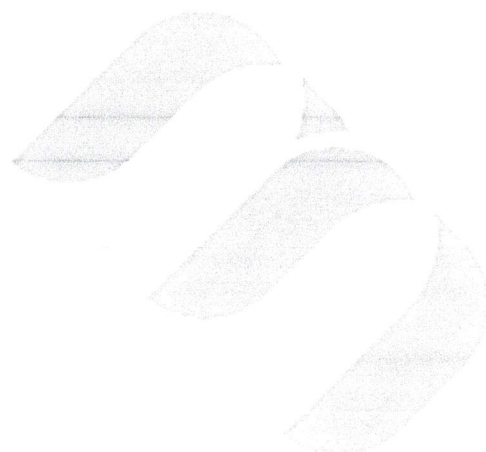
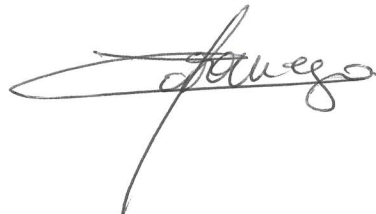


Céline ROQUET
Secrétaire de séance

François-Xavier MACÉ
*Secrétaire de séance
(pour le point concernant l'attribution
de subventions aux associations)*



Coralie ARRUEGO
Maire de Moulton-Chicheboville



Mairie de MOULT-CHICHEBOVILLE

6 Rue Pierre Cingal – 14370 Moulton-Chicheboville - ☎ 02.31.27.94.30
Courriel : contact@mairie-mc.fr - Site internet : www.mairie-moulton.fr